



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

crédit lyonnais

Question écrite n° 24450

Texte de la question

M. Paul Dhaille attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité au sujet du problème de l'emploi au Crédit Lyonnais, institution faisant partie du patrimoine national. L'aspect social étant au centre des préoccupations dans le cadre du processus de privatisation, aucune garantie concrète n'a été énoncée. Pourtant, des questions essentielles restent posées et les salariés de cette entreprise sont dans l'attente d'assurances précises sur leur avenir et celui de leur emploi. Ils se demandent si l'actuel actionnaire, l'Etat, s'engage à maintenir le niveau de l'emploi au sein du Crédit Lyonnais avant la privatisation, alors que la direction générale a annoncé la suppression de milliers d'emplois d'ici à l'an 2001. Par ailleurs, le contribuable sera sollicité de manière importante alors que seuls des intérêts privés y retrouveront leur compte. La privatisation n'est pas une solution inéluctable que beaucoup préconisent. Il souhaiterait donc connaître les contraintes sociales et les mesures pour l'emploi imposées par le Gouvernement aux investisseurs privés qui seraient intéressés par une participation au capital et les dispositions prises pour qu'elles soient respectées après le désengagement de l'Etat français.

Données clés

Auteur : [M. Paul Dhaille](#)

Circonscription : Seine-Maritime (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24450

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 1999, page 549